

Minister of
Democratic Institutions



Ministre des
Institutions démocratiques

Ottawa, Canada K1A 0A6

L'honorable Kevin Sorenson, C.P., député
Président du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

À titre de présidente du Conseil privé de la Reine, j'ai le plaisir de présenter, au nom du gouvernement du Canada, la réponse de ce dernier aux recommandations formulées par le Comité permanent des comptes publics dans son rapport de février 2017 intitulé *Rapport 3 – Le processus de nomination par le gouverneur en conseil aux tribunaux administratifs, rapports du printemps 2016 du vérificateur général du Canada*.

Le gouvernement est reconnaissant des travaux du Comité et du vérificateur général du Canada (VG) et accepte les recommandations présentées dans le rapport du Comité. Comme vous le savez, en février 2016, le premier ministre a annoncé l'adoption d'une approche aux nominations par le gouverneur en conseil (GEC) qui repose sur des processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite et qui tient compte de la diversité canadienne, sur le plan de la langue, de la situation géographique et de l'équité en matière d'emploi. Le Bureau du Conseil privé (BCP) a mis en place un bon nombre de nouveaux processus et nouvelles pratiques pour mettre en œuvre l'approche du gouvernement. Plus particulièrement, il a fourni des directives et des conseils aux personnes chargées au sein des ministères d'appuyer les ministres lorsqu'ils doivent faire des recommandations au GEC.

Recommandation 1 : Soutien à l'égard du processus de nominations par le GEC

Je suis heureuse de vous informer qu'au cours de 2016 et de 2017, le BCP a effectué d'importantes mises à jour à son site Web, de manière à fournir au public de plus amples renseignements sur le processus de nomination par le GEC. En effet, comme il l'a mentionné dans le plan d'action préparé à la suite du rapport du printemps 2016 du vérificateur général

Canada

sur les nominations par le GEC aux tribunaux administratifs, le BCP a publié des directives sur son site Web quant aux exceptions aux exigences du processus, comme la nomination de juges à des postes non judiciaires au sein de tribunaux administratifs. De plus, il y a ajouté une foire aux questions à jour ainsi qu'une version révisée d'un guide fournissant aux ministères les directives et les gabarits nécessaires pour présenter des recommandations ministérielles quant aux nominations par le GEC. Comme il l'a mentionné dans sa réponse au rapport du vérificateur général du printemps 2016 (publié sur le site Web du Comité), le BCP, en collaboration avec le cabinet du premier ministre, a offert aux représentants de ministères de portefeuille, d'organisations et de cabinets de ministres, des séances d'information portant sur le processus de nominations par le GEC, ainsi que sur les exceptions à l'exigence d'un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite. Par ailleurs, il continue de tenir des téléconférences avec les représentants ministériels responsables des nominations par le GEC afin de favoriser la communication de renseignements nouveaux ou changeants, comme les meilleures pratiques à adopter pour faciliter la mise en œuvre de l'approche du gouvernement aux nominations par le GEC.

En outre, le BCP a amélioré sa prestation aux ministères de directives relatives aux nominations par le GEC ainsi que l'accès à cette information au moyen de GCconnex, un forum en ligne à l'intention des fonctionnaires fédéraux. Au printemps 2017, il a publié sur ce forum des directives administratives ministérielles à l'intention des fonctionnaires désignés par les ministères de portefeuille en tant que principaux points de contact pour les nominations par le GEC. Plus particulièrement, ces directives comprennent des procédures, des gabarits, des exemples et des formulaires (p. ex. aux fins de vérifications de sécurité ou d'examens de la diligence requise). De plus, GCconnex permet à ces représentants ministériels de collaborer; par exemple, un forum de discussion donne aux fonctionnaires la possibilité de poser des questions sur les procédures. L'annexe A présente de plus amples informations sur les mesures prises par le BCP pour améliorer la prestation aux ministères de directives relatives aux nominations par le GEC ainsi que l'accès à l'information à ce sujet.

Recommandations 2 et 3 : Postes vacants au sein des tribunaux administratifs

Le BCP appuie le premier ministre dans l'application de politiques gouvernementales liées aux nominations par le GEC, y compris les nominations à des tribunaux administratifs. Bien que les ministres sont responsables de recommander des candidats, les nominations comme telles relèvent de la discrétion du GEC, soit le gouverneur général agissant sur avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada (c.-à-d. le Cabinet). Des exceptions s'appliquent toutefois à l'approche du gouvernement aux nominations par le GEC, habituellement en vertu d'exigences réglementaires, notamment en ce qui concerne les nominations de juges en exercice à des postes non judiciaires au sein de tribunaux administratifs (p. ex. le Tribunal des revendications particulières, Tribunal de la concurrence). Ces processus de sélection relèvent habituellement de la compétence du ministre de portefeuille et de la ministre de la Justice. Les nominations judiciaires sont gérées par la ministre de la Justice selon un processus distinct. Afin que soit préservée l'indépendance judiciaire des juges nommés à des postes non judiciaires au sein de tribunaux administratifs ainsi que l'indépendance judiciaire administrative des tribunaux, les

recommandations ministérielles relatives aux nominations par le GEC requièrent d'abord l'accord du juge concerné et de son juge en chef.

Le gouvernement accepte l'esprit des recommandations du Comité d'accélérer les nominations et de mettre au point, au sein des ministères de portefeuille, des méthodes pour instaurer des mesures de planification de la relève des tribunaux administratifs. Bien que l'identification à l'avance des personnes pour de futures nominations pourrait être perçue comme contraire aux principes des processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite, le BCP mettra en place des méthodes permettant une gestion efficace des postes vacants. Le BCP fournira aux ministères de portefeuille des rapports quadrimestriels (trois fois par année) sur les postes vacants, qui donnent un aperçu des postes vacants dans le portefeuille des ministres au cours des douze prochains mois, ainsi que des rapports d'état mensuels sur les processus de sélection en cours et à venir. Ces rapports aideront les ministres à planifier et à lancer de façon proactive les processus de sélection ou, dans le cas des postes visés par une exemption à l'approche du gouvernement, à formuler des recommandations en vue de la nomination en temps opportun des prochains titulaires de ces postes. Dans les cas où une loi habilitante exige qu'un juge en exercice agisse à titre de membre d'un tribunal, le ministère de la Justice demandera aux ministères concernés de lui faire parvenir sur une base quadrimestrielle une liste à jour des juges actuels qui occupent un poste au sein de leur portefeuille, ainsi que la date de leur nomination et de l'expiration de leur mandat. Les représentants du ministère de la Justice fourniront d'autres renseignements qui leur sont accessibles concernant le statut des juges nommés à des postes non judiciaires au sein de tribunaux administratifs. Cette liste sera communiquée au cabinet de la ministre de la Justice et au cabinet du ministre de portefeuille afin d'aider à assurer qu'un préavis suffisant leur soit communiqué relativement aux postes qui seront bientôt vacants et qui nécessiteront de consulter la magistrature des cours supérieures. Le BCP supervisera cette procédure.

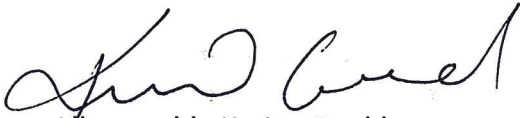
Le BCP met en place de nouveaux systèmes internes de gestion de l'information pour contribuer à accélérer les processus de sélection, ouverts, transparents et fondés sur le mérite, particulièrement en ce qui concerne les tribunaux administratifs. Les nouveaux systèmes comprennent notamment un outil électronique d'établissement du calendrier des processus de sélection et un outil de gestion des données performant pour la collecte et l'organisation de renseignements portant sur les nominations, les postes et les processus de sélection. Par ailleurs, à la suite d'un tel processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite au sein de tribunaux administratifs de grande taille, le comité de sélection peut, s'il y a un nombre élevé de candidats qualifiés, dresser une liste dont peut se servir le ministre pour pourvoir des postes similaires au sein du tribunal, pour une période de temps définie. Ces mesures offriront aux ministres responsables une plus grande flexibilité pour formuler des recommandations quant aux nominations par le GEC afin de répondre plus rapidement à la nécessité de contribuer à la gestion de l'effectif requis, fonction de l'augmentation ou de la diminution de la charge de travail des tribunaux administratifs.

Recommandation 4 : Orientation et formation des personnes nommées

Le gouvernement accepte la recommandation de rendre obligatoires les séances d'orientation et de formation pour les personnes nouvellement nommées aux tribunaux administratifs. Le BCP avisera les nouveaux présidents de tribunaux administratifs que leur participation au programme d'orientation existant offert par l'École de la fonction publique du Canada aux dirigeants d'organismes et de tribunaux administratifs est obligatoire. De plus, il demandera que les présidents de tribunaux administratifs veillent à ce que des programmes d'orientation obligatoires soient fournis aux membres nouvellement nommés au sein de leurs tribunaux administratifs.

En conclusion, je tiens à vous remercier et à remercier les membres du Comité de votre travail sur ce dossier important. L'application du processus de sélection à la majorité des postes nommés par le GEC constitue une transformation majeure. Le gouvernement salue les efforts déployés par le Comité à cet égard.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Karina Gould
Ministre des Institutions démocratiques

Annexe A : Rapport à l'intention du Comité permanent des comptes publics

Le rapport suivant donne un aperçu des mesures adoptées par le Bureau du Conseil privé (BCP) pour améliorer sa prestation de directives relatives aux nominations du gouverneur en conseil (GEC) et faciliter l'accès à ces directives.

MESURES ADOPTÉES	ÉTAT D'AVANCEMENT
Le BCP a offert aux représentants des ministères de portefeuilles, d'organisations et de cabinets de ministres, en collaboration avec le cabinet du premier ministre, des séances d'information portant sur le processus de nominations par le GEC, y compris les exemptions de l'exigence de tenir des processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite.	Achevée (printemps 2016) et en cours. Cinq séances en personne ont eu lieu. Le BCP continue de tenir des téléconférences avec des représentants de ministères au besoin. À la fin de l'exercice 2016-2017, plus de 20 téléconférences interministérielles ont été tenues.
Le BCP a fourni aux ministères des directives indiquant quels postes sont assujettis à des processus de sélection différents.	Lancée (printemps 2016) et en cours. Cette information a été fournie aux ministères au cours de séances d'information tenues en avril et en mai 2016. Elle sera également communiquée aux ministères dans les rapports quadrimestriels (trois fois par année) sur les postes vacants.
Le BCP a fourni aux ministères des gabarits et des directives pour appuyer la mise en œuvre de l'approche concernant les nominations par le GEC.	Lancée (automne 2016) et en cours. Un forum en ligne à l'intention des fonctionnaires fédéraux (GCconnex) a permis de fournir des gabarits et des directives et d'accroître la communication d'information. Au 5 avril 2017, le forum comptait 78 membres, et quelque 60 outils administratifs (gabarits et formulaires) y avaient été publiés.
Le BCP a publié des directives sur son site Web.	Achevée (février 2016) et en cours. On a créé une page Web <i>canada.ca</i> à titre de répertoire central des liens menant à toutes les nominations au gouvernement (p. ex. nominations par le GEC, nominations au Sénat, nominations ministérielles et nominations de juge). Le site Web des nominations par le GEC présente des renseignements à jour ainsi que des mises à jour, des directives et de l'information sur les

	<p>processus en cours.</p> <p>En avril 2017, on a publié d'autres directives, notamment les renseignements suivants : ce qu'est une nomination par le GEC; l'approche du gouvernement aux processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite; les principes de la nouvelle approche; les exceptions à la nouvelle approche; les étapes à suivre pour tenir un processus de sélection; les étapes du processus de nomination; les lignes directrices à l'intention des personnes nommées par le GEC; des directives sur les communications, une foire aux questions mise à jour régulièrement et des renseignements à jour sur les façons de soumettre une candidature pour un poste nommé par le GEC.</p>
<p>Le BCP a lancé un portail sécurisé sur son site Web afin que les personnes intéressées puissent s'y inscrire et créer un profil pour y soumettre leur candidature aux postes nommés par le GEC.</p>	<p>Achevée (mars 2016).</p> <p>Le portail sécurisé offre des renseignements détaillés sur la soumission d'une candidature en vue d'être nommé par le GEC. Au 20 avril 2017, près de 13 000 candidatures avaient été présentées au moyen du portail.</p>
<p>Le BCP a mis à jour son Guide de présentation sur les nominations par le GEC publié sur son site Web.</p>	<p>Achevée (avril 2017).</p> <p>Le Guide de présentation sur les nominations par le GEC fournit aux ministères les directives et les gabarits nécessaires afin de formuler des recommandations ministérielles relatives à une nomination par le GEC. On y a apporté des mises à jour afin qu'il cadre avec l'approche du gouvernement.</p>